



## BOURSES DE RECHERCHE 2016

POUR LES ÉTUDIANTS ET  
JEUNES PROFESSIONNELS  
EN INSUFFISANCE CARDIAQUE

BOURSES OFFERTES\*  
2 500\$ - 5 000\$ CHACUNE

Offertes par la SQIC et ses partenaires



- 1 **Bourse SQIC et Mylan**  
*Éducation de l'insuffisant cardiaque*
- 2 **Bourse SQIC et Mylan**  
*Insuffisance cardiaque en post-infarctus*
- 3 **Bourse SQIC et Novartis**  
*Insuffisance cardiaque du sujet âgé*
- 4 **Bourse SQIC et Novartis**  
*Amélioration du parcours de soins en insuffisance cardiaque*
- 5 **Bourse SQIC et Roche**  
*Diagnostics : Insuffisance cardiaque et biomarqueurs*
- 6 **Bourse SQIC et Roche**  
*Diagnostics : Techniques diagnostiques en insuffisance cardiaque*
- 7 **Bourse SQIC et Servier**  
*Insuffisance cardiaque et hypertension artérielle*
- 8 **Bourse SQIC et Servier**  
*Insuffisance cardiaque et diabète*
- 9 **Bourse SQIC et BMS-Pfizer**  
*Insuffisance cardiaque et anticoagulation*
- 10 **Bourse SQIC et BMS-Pfizer**  
*Insuffisance cardiaque et insuffisance rénale*

\* Les montants sont en dollars canadiens.

## RÈGLEMENTS

### ARTICLE 1 : OBJET

Afin de permettre la réalisation d'un travail de recherche sur l'insuffisance cardiaque, la SQIC, dote plusieurs projets de bourses dont le montant varie entre 2 500 \$ CA et 5 000 \$ CA.

### ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET

Le travail de recherche peut être un projet clinique ou fondamental, prospectif ou rétrospectif.

### ARTICLE 3 : DOTATION

En cas de motifs particuliers et au vu de leur justification, le jury est seul habilité à décider d'une modification de l'attribution finale de la dotation.

Le montant de la bourse sera versé, à toute institution (Université, Centre de Recherche, etc.) chargée de la gérer et de faire les retenues légales.

### ARTICLE 4 : REMISE

La dotation sera versée en une fois avant le 31 décembre 2016 sur présentation de l'attestation de soumission au comité d'éthique du centre où doit se faire la recherche.

### ARTICLE 5 : CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature tout étudiant ou jeune professionnel de la santé qui remplit au moins l'un des deux critères suivants: âge inférieur ou égal à 35 ans au cours de l'année civile d'obtention de la bourse OU dernier diplôme universitaire obtenu datant de moins de 5 ans (soit obtenu après le 31 décembre 2011). Chaque candidat doit être supporté par un mentor qui l'appuiera dans sa recherche. Le candidat ne peut obtenir qu'une seule bourse de la SQIC par année civile comme investigateur principal, mais peut collaborer à d'autres demandes de bourse.

### ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU LAUREAT

En acceptant la bourse, le lauréat s'engage à ne pas accepter une autre bourse pour le même projet. Pour toute présentation (abstract...) ou publication, le candidat s'engage à citer la SQIC et la compagnie privée supportant cette bourse. Il devra présenter deux affiches : la première au congrès de la SQIC 2016 résumant son projet, la seconde au congrès 2017 ou 2018 au plus tard pour présenter ses résultats. Si cette obligation n'est pas remplie, le candidat ne pourra plus participer à une nouvelle offre de bourses de la SQIC.

### ARTICLE 7 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout candidat doit envoyer un dossier (en français ou en anglais) comprenant :

- Une demande de candidature (1 page maximum, modèle ci-dessous)
- Un curriculum vitae (1 page maximum)
- La lettre de soutien de son mentor (1 page maximum)
- Un exposé du projet de recherche en 3 pages maximum, références non incluses
- Un résumé scientifique (en français et en anglais) du programme de recherche (250 mots)
- Un résumé grand public en une page (en français et en anglais) du programme de recherche (250 mots)
- Un budget prévisionnel (une demi-page maximum)

Le dossier de candidature sera adressé à la SQIC par courriel (format PDF).

**La date limite de réception des dossiers est fixée au 21 août 2016, minuit.**

### ARTICLE 8 : JURY

Le lauréat sera sélectionné par un jury désigné par la SQIC.

### ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE LA BOURSE

L'élection du lauréat est confiée au jury. Le jury devra délibérer au cours du mois d'août 2016. Le lauréat sera prévenu début septembre.

### ARTICLE 10 : RÉALISATION DU TRAVAIL

Le lauréat doit réaliser son travail dans un délai maximal de deux ans.

## DEMANDE DE CANDIDATURE 2016



Faites parvenir votre demande **avant le 21 août 2016** par courriel à [nnadonsqic@gmail.com](mailto:nnadonsqic@gmail.com). Pour information, veuillez communiquer avec Mme Nathalie Nadon à cette même adresse courriel.

Inscrire le n° de bourse pour laquelle le projet est prioritairement soumis.

Organisme désigné pour recevoir la dotation

Madame  Monsieur Date de naissance (année/ mois/ jour)

Adresse

Prénom Nom du candidat

Téléphone Courriel

Adresse personnelle

Titre du travail (en majuscules)

Téléphone Courriel

Date du dépôt de la demande

Signature

Date